

METALURE A-31010 AE

Version 1.1

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 20.11.2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : METALURE A-31010 AE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART GmbH
Guentersthal 4
91235 Hartenstein
Téléphone : +499152770
Téléfax : +499152777008
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : msds.eckart@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK Gefahrgut Büro GmbH, Ingelheim, Germany:
From outside US: : (001) 352-323-3500
(First call in English, response in your language is possible)
US & Canada (toll free) : 1-800-5355-053

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables , Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire , Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique , Catégorie 3, Système nerveux central H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Facilement inflammable R11: Facilement inflammable.
Irritant R36: Irritant pour les yeux.
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

METALURE A-31010 AE

Version 1.1

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 20.11.2018

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Sable sec.

Stockage:
 P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
 141-78-6 acétate d'éthyle

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

METALURE A-31010 AE

Version 1.1

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 20.11.2018

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4	F; R11 F; R11 Xi; R36 Xi; R36 R66 R66 R67 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 50 - <= 100
aluminium	7429-90-5 231-072-3	F; R11	Flam. Sol. 1; H228	>= 10 - < 20
acétone	67-64-1 200-662-2	F; R11 Xi; R36 R66 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 3 - < 10

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- Amener la victime à l'air libre.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

METALURE A-31010 AE

Version 1.1

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 20.11.2018

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Sable sec, Poudre spéciale contre les feux métalliques

Moyens d'extinction inappropriés : poudre ABC, Dioxyde de carbone (CO₂), Eau, Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

METALURE A-31010 AE

Version 1.1

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 20.11.2018

feu

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Ne pas rincer à l'eau.

Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

METALURE A-31010 AE

Version 1.1

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 20.11.2018

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils. Réaction avec l'eau en libérant un gaz extrêmement inflammable (hydrogène). Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Information supplémentaire : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



METALURE A-31010 AE

Version 1.1

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 20.11.2018

sur les conditions de stockage

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis. Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage. Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm 1.400 mg/m ³	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire		Valeurs limites indicatives			
Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
aluminium	7429-90-5	VME	10 mg/m ³	2012-07-01	FR VLE
Information supplémentaire		Valeurs limites indicatives			
aluminium	7429-90-5	VME (poudre)	5 mg/m ³	2012-07-01	FR VLE
Information supplémentaire		Valeurs limites indicatives			
aluminium	7429-90-5	VME	10 mg/m ³	2012-07-01	FR VLE
Information		Valeurs limites réglementaires contraignantes			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



METALURE A-31010 AE

Version 1.1

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 20.11.2018

supplémentaire					
aluminium	7429-90-5	VME (Fraction alvéolaire)	5 mg/m3	2012-07-01	FR VLE
Information supplémentaire		Valeurs limites réglementaires contraignantes			
aluminium	7429-90-5	VME	5 mg/m3	2012-05-10	FR VLE
Information supplémentaire		Valeurs limites indicatives			
Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire		Indicatif			
acétone	67-64-1	VME	500 ppm 1.210 mg/m3	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire		Valeurs limites réglementaires contraignantes			
acétone	67-64-1	VLCT (VLE)	1.000 ppm 2.420 mg/m3	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire		Valeurs limites réglementaires contraignantes			

DNEL:

acétate d'éthyle (141-78-6)

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: short term – local effects
Valeur: 1468 mg/m3

DNEL:

acétate d'éthyle (141-78-6)

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: short term – systemic effects
Valeur: 1468 mg/m3

DNEL:

acétate d'éthyle (141-78-6)

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: long term – local effects
Valeur: 734 mg/m3

METALURE A-31010 AE

Version 1.1

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 20.11.2018

DNEL:

acétate d'éthyle (141-78-6)

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: long term – systemic effects
Valeur: 63 mg/kg

DNEL:

acétate d'éthyle (141-78-6)

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: long term – systemic effects
Valeur: 734 mg/m³

DNEL:

acétate d'éthyle (141-78-6)

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: short term – local effects
Valeur: 734 mg/m³

DNEL:

acétate d'éthyle (141-78-6)

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: short term – systemic effects
Valeur: 734 mg/m³

DNEL:

acétate d'éthyle (141-78-6)

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: long term – local effects
Valeur: 367 mg/m³

DNEL:

acétate d'éthyle (141-78-6)

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: long term – systemic effects
Valeur: 37 mg/kg

DNEL:

acétate d'éthyle (141-78-6)

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: long term – systemic effects
Valeur: 367 mg/m³

DNEL:

acétate d'éthyle (141-78-6)

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: long term – systemic effects
Valeur: 4,5 mg/kg

METALURE A-31010 AE

Version 1.1

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 20.11.2018

DNEL:

acétone (67-64-1)

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: long term – systemic effects
Valeur: 186 mg/kg

DNEL:

acétone (67-64-1)

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: long term – systemic effects
Valeur: 1210 mg/m³

DNEL:

acétone (67-64-1)

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: long term – systemic effects
Valeur: 62 mg/kg

DNEL:

acétone (67-64-1)

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: long term – systemic effects
Valeur: 62 mg/kg

DNEL:

acétone (67-64-1)

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: long term – systemic effects
Valeur: 200 mg/m³

PNEC:

acétate d'éthyle (141-78-6)

:
Sol
Valeur: 0,24 mg/kg

PNEC:

acétate d'éthyle (141-78-6)

:
STP
Valeur: 650 mg/l

PNEC:

acétone (67-64-1)

:
Sol
Valeur: 29,5 mg/kg

PNEC:

acétone (67-64-1)

:
Eau douce
Valeur: 10,6 mg/l

PNEC:

:

METALURE A-31010 AE

Version 1.1

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 20.11.2018

acétone (67-64-1) : Sédiment d'eau douce
Valeur: 30,4 mg/kg

PNEC:
acétone (67-64-1) : Eau de mer
Valeur: 1,06 mg/l

PNEC:
acétone (67-64-1) : Sédiment marin
Valeur: 3,04 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- : Lunettes
- Protection des mains
- Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)
- Remarques : L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.
- : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique

METALURE A-31010 AE

Version 1.1

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 20.11.2018

devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

: Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Eau

: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: argent
Odeur	: caractéristique
pH	: donnée non disponible
Point de congélation	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 76 °C
Point d'éclair	: -4 °C

METALURE A-31010 AE

Version 1.1

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 20.11.2018

Masse volumique apparente	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité	: 1,08 gcm ³
Hydrosolubilité	: donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Temps d'écoulement	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

METALURE A-31010 AE

Version 1.1

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 20.11.2018

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Bases
Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Autres informations : donnée non disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

donnée non disponible

Cancérogénicité

donnée non disponible

Toxicity to reproduction/fertility

donnée non disponible

METALURE A-31010 AE

Version 1.1

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 20.11.2018

Reprod.Tox./Development/Teratogenicity

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

donnée non disponible

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit

Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements., Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques., Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

METALURE A-31010 AE

Version 1.1

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 20.11.2018

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire : donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des
déchets : 08 01 11 - déchets de peintures et vernis contenant des
solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les
fossés avec des résidus de produits chimiques ou des
emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 1263

IMDG : 1263

IATA : 1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : PEINTURES

IMDG : PAINT

METALURE A-31010 AE

Version 1.1

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 20.11.2018

IATA : PAINT**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR** : 3**IMDG** : 3**IATA** : 3**14.4 Groupe d'emballage****ADR**

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 33

Étiquettes : 3

Code de restriction en tunnels : (D/E)

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3

No EMS Numéro : F-E, S-E

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

Instruction d'emballage (LQ) : Y344

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**
donnée non disponible

METALURE A-31010 AE

Version 1.1

Date de révision 17.03.2014

Date d'impression 20.11.2018

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.